

Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

La présidente,

Mairie de Paris
Direction de la prévention, de la sécurité
et de la protection
Bureau d'action contre les nuisances professionnelles
5 rue de Lobau
75004 Paris

Paris, le 6 octobre 2018

Objet : Chantier Villa M du groupe Pasteur-Mutualité sis 24 à 30 boulevard Pasteur à Paris 15^e
Nuisances sonores insupportables de chantier, dépassant les horaires légaux de la Ville de Paris

Madame, Monsieur,

Le groupe Pasteur Mutualité dont le siège social est situé 34 boulevard de Courcelles 75017 Paris et le directeur général M. Thierry LORENTE, construit actuellement aux 24, 26, 28 et 30 boulevard Pasteur un immeuble de 6000 m² de surfaces tertiaires et hôtelières sur 3 niveaux de sous-sols d'une hauteur de 11,20 m.



Pour creuser ces sous-sols, l'entreprise utilise un brise roches hydraulique, une pelleuse et son godet géant pour déverser les roches excavées dans des camions bennes stationnés en attente sur la piste cyclable devant le lycée Buffon et un projecteur à béton.

Ces machines font un bruit effroyable.

Dans la semaine **ET le samedi**, ces machines commencent à **07H00**.

Le samedi 22 septembre dernier, le chantier a commencé à **05H12**.

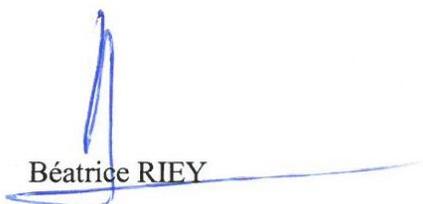
Plusieurs habitants de l'immeuble, en vue directe sur le chantier (ci-dessous entouré en rouge), ont vainement tenté de joindre le maître d'ouvrage par le site dédié, sans aucun résultat ni réponse.

L'association que je préside a donc été sollicitée. Elle représente 214 logements en vue directe sur ce chantier. Plus largement, les nuisances concernent aussi les habitants plus ou moins riverains, car le front urbain constitué par les immeubles construits le long de la rue de Vaugirard crée en cœur d'îlot (cerclé ci-dessous en vert) une caisse de résonance refermée par notre immeuble situé 10 rue du docteur Roux.



C'est la raison pour laquelle je vous remercie des vérifications et mesures que vous pourrez prendre pour faire cesser ces troubles de jouissance inadmissibles, au mépris des règles et règlements publics applicables

Dans cette attente, veuillez agréer Monsieur le directeur l'assurance de nos salutations distinguées.


Béatrice RIEY